



Bureau International du Travail

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT d'une ONG partenaire de mise en œuvre d'un Programme d'appui aux moyens de subsistance des communautés productrices de coton et des orpailleurs dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants dans les régions de Sikasso et de Kayes

1. CONTEXTE GENERAL

Le travail des enfants, notamment le travail dangereux des enfants, est pratiqué dans les filières du coton et de l'orpaillage dans de nombreux pays à travers le monde. On le retrouve en particulier en Afrique et en Asie où les systèmes de production du coton et de l'orpaillage sont caractérisés par une forte intensité de main-d'œuvre et/ou par la prédominance des petites exploitations agricoles et des placers. Le travail des enfants dans les deux filières sus mentionnées se présente sous différentes formes et à différents stades de production.

Comme dans la plupart des activités agricoles notamment dans la filière cotonnière et d'orpaillage, le travail des enfants est particulièrement difficile à aborder en raison de facteurs tels que le caractère saisonnier de la production agricole, les migrations, le manque de technologie, les risques liés aux lieux de travail, le manque d'accès aux écoles, les déficiences dans les contrôles et l'inspection du travail en zones rurales, mais aussi les comportements ancrés au sujet des rôles des enfants. Le travail des enfants porte non seulement atteinte aux droits de l'enfant, compromet leur niveau d'instruction et peut nuire à leur développement physique, mental et affectif ; il perpétue également le cycle de la pauvreté au sein des familles et des communautés.

Le projet Accélérer l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique (ACCEL AFRICA) a voulu appuyer les travailleurs et les producteurs aux niveaux les plus bas de la chaîne d'approvisionnement pour qu'ils reçoivent une aide leur permettant de diversifier et améliorer leurs moyens de subsistance, en accordant une attention particulière aux femmes.

Les principales activités seront de renforcer les moyens d'existence des familles locales et vulnérables au Mali, en accordant une attention particulière aux questions liées l'égalité des sexes et de sensibiliser les communautés cotonnières et d'orpaillage au travail des enfants afin de faire émerger un changement positif dans le comportement des populations.

Les activités seront réalisées à travers trois (04) composantes majeures, à savoir :

Composante 1 : Etude des systèmes de marchés dans le cadre de la promotion des moyens de subsistance alternatifs et durables des acteurs des filières coton et de l'orpaillage

Cette étude est l'activité préliminaire majeure qui devra tenir compte des résultats d'une étude similaire faite par la FAO dans le cadre du projet Clear Cotton. L'ONG retenue sera encouragée de participer à l'atelier de restitution des résultats de cette étude ou le cas échéant d'exploiter le rapport de cette étude en rencontrant aussi les acteurs de mise en œuvre de l'initiative AGR de la FAO dans un triple objectif d'orientation, d'amélioration et de synergie d'actions avec le projet ACCEL AFRICA. Ainsi le développement des TDRs de la présente étude et la sélection du consultant avec le profil adéquat se feront en consultation avec le projet ACCEL AFRICA.

L'objectif global de cette étude est de mener une analyse des systèmes de marché qui consiste en deux analyses distinctes mais interconnectées :

- **Une analyse socio-économique, environnementale et de contexte**
- **Et une étude de marché et de chaîne de valeur d'autre part.**

Composante 2 : Identification et sélection des ménages vulnérables et à risque ainsi que des AGR porteuses.

- 2.1. Informer, sensibiliser les ménages sur les objectifs, la stratégie du projet, les critères de sélection des ménages bénéficiaires ;
- 2.2. Sélectionner les ménages Bénéficiaires ;
- 2.3. Evaluer les capacités des ménages bénéficiaires dans la conduite des AGR ;
- 2.4. Identification des AGR porteuses avec les bénéficiaires.

Composante 3 : Renforcement des capacités opérationnelles des ménages bénéficiaires dans la mise en œuvre des AGR

- 3.1. Renforcer les capacités des bénéficiaires sur la tenue des outils de gestion et de décision efficaces sur les AGR: Le plan d'action ; Le cahier de caisse ; Le cahier de Banque ; Le cahier de suivi ; Le cahier de stock ; Le registre des membres ; Le registre des Procès-Verbaux (PV) ; Le cahier des ressources internes (cotisations, Amendes, sanctions, etc.); Le cahier de visite ; Le cahier des activités.
- 3.2. Renforcer les capacités techniques sur les AGR et certains thématiques: conduite technique des AGR, entrepreneuriat agricole, Education financière et numérique (conditions d'adhésion, types de produits et services, SFN, typologie et forme d'épargne, avantages des épargnes, conditions d'épargnes), Education climatique et environnementale, Education nutritionnelle, Genre et Egalité des sexes, Jeunes et Inclusion sociale, sociale, etc.
- 3.3. Doter les bénéficiaires de KIT (moyens matériels et financiers nécessaires) pour le démarrage et/ou le renforcement de leur nouvelle activité génératrice de revenus ;
- 3.4. Organiser des visites d'échanges entre les bénéficiaires des AGR.

Composante 4 : Mise en place et/ou renforcement d'un dispositif pérenne d'accompagnement des ménages vulnérables ou à risque dans les AGR

- 4.1. Renforcer les capacités des bénéficiaires dans la gestion institutionnelle et organisationnelle : alphabétisation et post-alphabétisation sur les thèmes de gouvernance ; gestion saine et efficace de ressources financières, leadership féminin ; leadership jeunes,
- 4.2. Identifier, sélectionner, former et coacher les relais ;
- 4.3. Informer, sensibiliser les bénéficiaires des AGR sur les avantages, les produits et les services des institutions de microfinances IMF ;
- 4.4. Mettre en relation les bénéficiaires des AGR avec les IMF ;
- 4.5. Suivre et évaluer les activités AGR des bénéficiaires en lien avec la scolarisation et la réussite scolaire des enfants et surtout des jeunes filles à l'école.

C'est dans ce cadre que le projet BIT ACCEL AFRICA prévoit de collaborer pour la mise en œuvre des activités prévues, avec des partenaires sélectionnés au sein des Organisations Non Gouvernementales (ONG) intervenant en République du Mali, **particulièrement dans les régions de Sikasso et de Kayes**, et ayant une expérience confirmée dans le domaine des AGR en lien avec la lutte contre le travail des enfants dans les communautés productrices de coton et d'orpaillage.

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

L'objectif général de l'initiative est le renforcement des capacités opérationnelles des ménages vulnérables dans les AGR afin qu'ils s'impliquent efficacement dans la scolarisation et la réussite scolaire des enfants, surtout des filles à l'école dans les communautés productrices de coton et d'orpaillage au Mali plus particulièrement dans la région de Sikasso.

A terme, les capacités opérationnelles dans les AGR d'au moins 500 ménages vulnérables ou à risque, seront renforcés durablement pour leur permettre de faire face aux travaux agricoles sans recours au travail des enfants.

La réussite de ce programme dépend entre autres de l'implication des communautés bénéficiaires, de toutes les parties prenantes notamment des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat.

De manière spécifique, il s'agira de :

- (i) **Analyser les systèmes de marchés dans le cadre de la promotion des moyens de subsistance alternatifs et durables des acteurs des filières coton et de l'orpaillage ;**
- (ii) Identifier les ménages vulnérables bénéficiaires et les AGR les plus porteuses au regard des spécificités localités ;
- (iii) Renforcer les capacités opérationnelles des ménages vulnérables dans la mise en œuvre des AGR ;
- (iv) Mettre en place un dispositif pérenne d'accompagnement des ménages vulnérables dans la conduite des AGR.

3. MANDAT DE L'ENTITE

Sous la supervision générale du Directeur du Bureau Pays de l'OIT Abidjan et du Conseiller Technique Principal du projet ACCEL AFRICA, le partenaire de mise œuvre du projet réalisera en relation avec le Coordinateur du Projet, les principales activités suivantes :

Résultat 1 : Un rapport final des résultats de l'analyse systèmes de marchés dans le cadre de la promotion des moyens de subsistance alternatifs et durables des acteurs des filières coton et de l'orpaillage. Le rapport doit également contenir des recommandations spécifiques dans le but de guider le projet ACCEL Africa dans la promotion des moyens de subsistance alternatifs et durables des ménages cotonniers et d'orpaillage du Mali.

Des Termes de références plus exhaustifs avec des résultats clairs et précis seront élaborés en consultation avec le projet ACCEL AFRICA.

Résultat 2. 500 ménages vulnérables ou à risque sélectionnés pour la mise en œuvre des AGR dans au moins quatre (04) domaines porteurs

Produit 2.1. Sélection de 500 ménages vulnérables ou à risque dans des zones d'intervention du projet

Les principales activités qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- ✓ Informer, sensibiliser les ménages sur les objectifs, la stratégie du projet, les critères de sélection des ménages bénéficiaires ;
- ✓ Sélectionner les ménages Bénéficiaires ;

Produit 2.2. Au moins quatre (04) AGR porteuses sont retenues avec les ménages vulnérables pour les soutenir à améliorer leurs moyens de subsistance

- Evaluer les capacités des ménages bénéficiaires dans la conduite des AGR ;
- Identification des AGR porteuses avec les bénéficiaires.

Résultat 3 : Les capacités opérationnelles de 500 ménages vulnérables ou à risque sont accrues dans la mise en œuvre des AGR porteuses

Produit 3.1. Les capacités techniques de 500 ménages vulnérables sont renforcées dans la mise en œuvre des AGR porteuses

- ✓ Renforcer les capacités des bénéficiaires sur la tenue des outils de gestion et de décision efficaces sur les AGR : Le plan d'action ; Le cahier de caisse ; Le cahier de Banque ; Le cahier de suivi ; Le cahier de stock ; Le registre des membres ; Le registre des Procès-Verbaux (PV) ; Le cahier des ressources internes (cotisations, Amendes, sanctions, etc.); Le cahier de visite ; Le cahier des activités.

- ✓ Renforcer les capacités techniques sur les AGR et certains thématiques : conduite technique des AGR, entrepreneuriat agricole, Education financière et numérique (conditions d'adhésion, types de produits et services, SFN, typologie et forme d'épargne, avantages des épargnes, conditions d'épargnes), Education climatique et environnementale, Education nutritionnelle, Genre et Egalité des sexes, Jeunes et Inclusion sociale, sociale, etc.

Produit 3.2. Les moyens de subsistance de 500 ménages vulnérables ou à risque sont renforcés par leur dotation en kit (moyens financiers et matériels) pour la mise en œuvre des AGR.

- Doter les bénéficiaires de KIT (moyens matériels et financiers nécessaires) pour le démarrage et/ou le renforcement de leur nouvelle activité génératrice de revenus ;
- Organiser des visites d'échanges entre les bénéficiaires des AGR.

Résultat 4 : Un dispositif pérenne d'accompagnement des ménages vulnérables est mis en place dans la conduite des AGR.

Produit 4.1. Les relais communautaires sont opérationnels dans l'accompagnement des ménages vulnérables pour la mise en œuvre des AGR.

- ✓ Renforcer les capacités des bénéficiaires dans la gestion institutionnelle et organisationnelle : alphabétisation et post-alphabétisation sur les thèmes de Gouvernance ; gestion saine et efficace de ressources financières, leadership féminin ; leadership jeunes,
- ✓ Identifier, sélectionner, former et coacher les relais ;

Produit 4.2. Les ménages bénéficiaires ont accès aux services et produits des IMF (instituts de micro finances) pour la mise en œuvre de leur AGR.

- Informer, sensibiliser les bénéficiaires des AGR sur les avantages, les produits et les services des institutions de microfinances IMF ;
- Mettre en relation les bénéficiaires des AGR avec les IMF ;
- Suivre et évaluer les activités AGR des bénéficiaires en lien avec la scolarisation et le maintien des enfants à l'école.

Dans le cadre du projet, le partenaire de mise en œuvre aura à identifier les bénéficiaires des différentes actions à mettre en œuvre par le projet, élaborer des plans d'appui, encadrer et suivre les bénéficiaires dans la réalisation de leurs activités.

De façon plus spécifique, le Prestataire aura à mettre en œuvre les activités inscrites dans à son mandat.

4. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

Le projet sera exécuté dans les régions de Sikasso cercle de Sikasso et Kayes, cercles de Kéniéba et Sadiola.

Régions	Cercles	Communes
Sikasso	Sikasso	
Kayes	Kéniéba	
	Sadiola	

5. DUREE DE L'ETUDE

L'action s'étalera sur une durée totale de **12 mois allant de février 2021 à janvier 2022**.

6. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

- Être une Organisation Non Gouvernementale (ONG) spécialisée dans le développement local notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, des activités à haute intensité de main d'œuvre ainsi que des initiatives de lutte contre le travail des enfants dans les zones productrices de coton et d'orpaillage dans les **régions de Sikasso et de Kayes** ;
- Fournir le document ou certificat attestant que l'entité est à but non lucratif ;
- Avoir au moins 5 (cinq) ans d'expériences professionnelles cumulées dans les domaines en relation avec la réduction voire l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture ;
- Avoir une expérience dans les systèmes financiers décentralisés ;
- Avoir une expérience dans le suivi, l'accompagnement des Activités Génératrices de Revenus pour le changement mené par les producteurs/trices en relation avec les structures de microfinance de la zone d'intervention du Projet ;
- Avoir une expérience d'encadrement, de collaboration avec les Organisations paysannes productrices de coton et les organisations communautaires à la base de façon générale ;
- Avoir une expérience ou un cadre de collaboration avec les organisations internationales (notamment celles qui luttent contre le travail des enfants) notamment une agence du système des Nations Unies comme la FAO ;
- Être disponible à faire l'intervention à la période indiquée par le Projet ;
- Disposer d'un personnel permanent ayant l'expérience dans les domaines de l'agriculture, la sociologie, de la santé, de l'éducation des adolescents, des AGR, et sélectionné en fonction de la sensibilité de la situation sur le terrain.

7. PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION A TITRE INDICATIF

7.1 Evaluation Technique

Expérience dans les régions dans les domaines du développement rural dans les zones cotonnières et d'orpaillage	Méthodologie d'intervention proposée, y compris la question transversale de lutte contre le travail des enfants dans la production du coton et d'orpaillage	Capacité technique du personnel proposé	Connaissance et présence confirmée dans le milieu d'intervention du projet
25%	35%	25%	15%

Les propositions techniques devront recueillir une note minimale de 70 points sur 100 points.

7.2 Evaluation financière

Le nombre maximum de points que peut obtenir la composante financière d'une proposition est 100 points. Ce nombre maximum de points sera attribué à la proposition dont la composante financière offre le prix le plus bas.

Les composantes financières des autres propositions recevront des points en proportion inverse conformément à la formule suivante :

$$\text{Nombre de points composante financière} = \frac{[\text{Nombre maximum de points}] \times [\text{Prix le plus bas}]}{[\text{Prix de la proposition qui est évaluée}]}$$

7.3 Evaluation finale

Le score total pour chaque soumissionnaire ayant vu sa proposition technique retenue (>70 points) sera calculé selon formule suivante :

$$\text{Score final} = (\text{note technique} \times 70\%) + (\text{note financière} \times 30\%)$$

8. CONSISTANCE DE L'OFFRE

Les soumissionnaires doivent fournir un dossier comprenant :

- **Une offre technique détaillant :**
 - La présentation de l'entité, incluant les expériences avec les projets similaires ;
 - La méthodologie de mise en œuvre du projet et le plan de travail ;
 - Les CV du personnel clé affecté à l'action ;

- Tous les documents administratifs attestant de l'existence juridique, de la qualification et de la capacité financière ;
- **Une offre financière détaillant :**
 - Les coûts liés aux personnels affectés à l'action ;
 - Les coûts liés à la mise en œuvre des activités par rubrique ;
 - Frais indirects, etc.

9. SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'entité doit présenter une offre technique ainsi qu'une offre financière selon le canevas et contenu requis dans le présent appel à propositions.

La date limite de dépôt des offres est fixé **au 31 janvier 2021**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mails avec la mention : « **Programme d'appui aux moyens de subsistance des communautés productrices de coton et des orpailleurs dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants** » à l'adresse suivante info-accelafrika@ilo.org